

Le conflit rwando-congolais et le poids de l'identité : une lecture inspirée de Jonathan Mercer

Yvon Muya,¹ Université Saint-Paul

Résumé:

Le conflit entre le Rwanda et la République démocratique du Congo perdure depuis trois décennies et a suscité une abondante littérature. Cet article propose une analyse centrée sur l'identité, démontrant que les tensions entre Kigali et Kinshasa résultent d'un choc de représentations. La perception de la puissance ou de la faiblesse de l'autre partie se reflète dans la politique de défense adoptée par chacune. Selon la perspective congolaise, le cycle de rébellions dans l'est du pays est lié à l'affirmation invasive du Rwanda. Le gouvernement rwandais, quant à lui, revendique son droit à garantir sa sécurité, nécessitant ainsi de catégoriser la RDC comme incapable de répondre à ce besoin. À la lumière de la théorie de l'identité de Jonathan Mercer, les discours officiels de deux camps sont examinés, mettant en lumière le rôle crucial de l'identité dans le comportement du Rwanda envers la RD Congo et vice versa.

Mot clés: conflit, identité, RDC, Rwanda

Abstract:

The protracted conflict between the Democratic Republic of Congo and Rwanda, persisting for three decades, has been extensively

¹ Yvon Muya est titulaire d'un doctorat en études de conflits de l'Université Saint-Paul à Ottawa. Il possède une formation interdisciplinaire en journalisme, science politique et études de conflits. Sa thèse de doctorat porte sur l'ethnonationalisme et la violence et a été recommandée pour le Prix du Gouverneur général du Canada. Il enseigne également des cours tels que « La résolution pacifique des conflits violents ».

documented in scholarly literature. This article offers an analysis grounded in identity theory, positing that the tensions between Kigali and Kinshasa stem from conflicting perceptions. Each party's perception of the other's strength or vulnerability is mirrored in their respective defense policy. From the Congolese perspective, the recurrent rebellions in the eastern region are attributed to Rwanda's assertive incursions. Conversely, the Rwandan government maintains its prerogative to ensure its own security, necessitating the portrayal of the DRC as incapable of fulfilling this requirement. Employing Jonathan Mercer's identity theory, this study scrutinizes the official discourses of both parties, underscoring the pivotal role of identity in shaping Rwanda's behavior towards Congo, and vice versa.

Keywords: conflict, identity, DRC, Rwanda

Introduction

Le conflit persistant dans l'est du Congo est-il uniquement le produit de la cupidité des États voisins, notamment du Rwanda? Existe-t-il une autre explication d'ordre culturel à cette crise interminable ? Cet article soutient qu'il existe un véritable choc identitaire entre le Rwanda et la République démocratique du Congo. Ce choc n'est pas seulement dû à la violence qui sévit au Kivu entre les Tutsis du Congo et les groupes autochtones. Mais également à la manière dont ces tensions interethniques peuvent être interprétées en les projetant sur les deux États. Les activités militaires de Kigali en territoire congolais illustrent une forme de singularité rwandaise, dans la mesure où elles sont demeurées constantes depuis trente ans (Jacquemot, 2023, p. 302). Les autorités rwandaises, notamment le président Paul Kagamé, considèrent ces actions comme une transgression nécessaire pour préserver la sécurité nationale (Leloup, 2005, p. 82). Le Rwanda perçoit son grand voisin comme peu fiable, incapable de protéger sa frontière et sa population rwandophone. Cette représentation se traduit par un soutien continu aux groupes armés en RDC, le plus récent étant le M23 (Matthysen et Schouten, 2024). En revanche, Kinshasa adopte une politique de défense moins agressive, se manifestant par une dénonciation constante de l'impérialisme rwandais. Cette stratégie de dénonciation s'accompagne d'une réponse militaire souvent en deçà des attentes des Congolais et régulièrement orientée vers des sorties de crise négociées (ISS, 2023).

Cette étude démontre que la catégorisation réciproque par Kigali et Kinshasa met en lumière deux identités contradictoires. Ces identités, à leur tour, reflètent la politique de défense des deux nations. D'une part, l'affirmation impérialiste du Rwanda continue de s'étendre sur le territoire congolais. D'autre part, le statut de victime de la RD Congo reste plus que jamais au centre de l'agenda international, l'obligeant à conclure des accords de paix continus avec les protégés du Rwanda. Ce schéma déséquilibré illustre parfaitement le fonctionnement des identités. Il suffit d'observer deux

groupes ethniques opposés pour s'en apercevoir. Comme le souligne Laurent Licata (2007), les comportements de deux entités sociales distinctes seront déterminés par l'image qu'elles se font l'une de l'autre. Le groupe A développera une attitude amicale s'il perçoit chez le groupe de B une nature apaisante. En revanche, les relations deviendront hostiles en cas de craintes suscitées par l'autre collectivité (Licata, 2007, p. 22-23). Selon Jonathan Mercer (1995), c'est précisément ainsi que se comportent les États lorsqu'ils projettent leur identité ou construisent celles des autres sur la scène internationale. Par conséquent, ils peuvent soit développer des relations diplomatiques harmonieuses, soit s'engager dans des conflits armés, selon le cas. Cette théorie est parfaitement illustrée par l'exemple du Rwanda et de la RDC, qui sont techniquement en guerre depuis trente ans (Jacquemot, 2014, p. 35). Depuis longtemps, les deux pays sont encore impliqués dans une escalade militaire, diplomatique et même verbale. Ces tensions offrent une variété d'éléments permettant de mesurer l'impact de l'identité au niveau interétatique. Dans un premier temps, nous introduisons le concept d'identité selon Mercer. Ensuite, nous examinerons divers objets de communications disponibles. Les déclarations dans la presse, les communiqués officiels, ainsi que les rapports d'organisations internationales seront exploités pour mener à bien cette analyse.

La théorie de l'identité selon Jonathan Mercer

Le travail de Jonathan Mercer sur l'identité constitue une contribution majeure à la compréhension du comportement des États. Pour l'appliquer de façon optimale au conflit rwando-congolais, il est pertinent de commencer par distinguer clairement son objet d'étude. L'argumentation de l'auteur est également mise en perspective avec la littérature disponible sur les conflits en général et sur la violence dans la région des Grands Lacs en particulier. Elle est ensuite utilisée pour éclairer les tensions persistantes entre Kigali et Kinshasa.

Aperçu de la théorie de l'identité version Mercer

Plusieurs théories de l'identité examinent la question des appartenances et des comportements de façon différenciée. Pensons à Rogers Brubaker et Frederic Junqua (2001, p. 66) qui considèrent l'identité comme une notion trop éparpillée, voire tiraillée entre de multitudes significations. Elle peut être employée pour catégoriser les individus, les classer selon une race, une ethnie ou alors pour se définir soi-même en tant que membre d'une organisation. D'autres chercheurs, tels que Fearon et Laitin, ont utilisé l'identité ethnique pour interroger son caractère conflictuel. Selon eux, l'identité ne constitue pas le facteur déterminant des conflits; Il convient de l'associer à d'autres éléments comme la pauvreté, la faiblesse des États et la mixité sociale, etc. (Fearon & Laitin, 2003, p. 75). Ce n'est qu'à la suite de cette combinaison qu'il est possible d'évaluer le rôle des appartenances dans la belligérance. Jonathan Mercer (1995) contribue à ce débat dans un article intitulé « Anarchy and Identity », qui s'inspire des discussions « dominantes » sur les conflits identitaires. Il identifie dans ces analyses la prédominance d'une vision rationaliste qu'il juge intéressante mais insuffisante. Selon cette perspective, les groupes sociaux ou ethniques entrent en conflit pour des raisons « matérielles » ou « symboliques ». Cherchant à maximiser les ressources et à consolider leur position, les collectivités d'appartenance opposée se mettent fréquemment en concurrence. Elles seraient ainsi prêtes à s'affronter, si nécessaire, pour acquérir des précieuses ressources et renforcer leur pouvoir (Mercer, 1995, p. 237). C'est dans ces conditions que l'animosité entre groupes rivaux se développe et s'enracine, selon cette lecture.

Dans son analyse du cycle des rébellions congolaises soutenues par le Rwanda depuis 1996, allant de l'AFDL à M23, Naupess Kibiswa (2015) s'inscrit dans cette tradition. Il a étudié les groupes ethniques tutsis qu'il désigne sous le terme de «Bany2», englobant la population rwandophone Banyarwanda et Banyamulenge. Selon Kibiswa, les insurgés issus de ces groupes ont longtemps bénéficié d'un « équilibre » opportun entre les « moyens » et le « pouvoir » (Kibiswa, 2015, p. 38). Ils exploitent leur proximité géographique

avec leur puissance protectrice et consolident leur position grâce au trafic de minerais extraits illégalement de la RD Congo. Dans un ouvrage polémique intitulé *Holocauste au Congo. L'Omerta de la Communauté internationale*, Charles Onana (2023) renforce cette observation. La souffrance infligée aux Congolais seraient attribuable uniquement à l'« appétit vorace» du Rwanda pour les matières premières. Cependant, le régime de Kagamé et ses «Banyamulenge», comme il l'identifie, se défend de ces accusations et pointe plutôt la faiblesse de son grand voisin. La RD Congo est ainsi régulièrement accusée d'être incapable de sécuriser sa frontière et de protéger ses citoyens d'origine rwandaise (Onana, 2023, p. 288). En réalité, Kigali se sert de l'animosité historique entre ces derniers et les tribus autochtones pour justifier l'exploitation illégale des richesses du Congo. C'est du moins l'interprétation que propose Kibiswa (2015, p. 38), concernant l'activisme militaire du Rwanda dans l'est de la RD Congo. Dès lors, le sort des groupes rwandophones apparaît comme un prétexte dont le seul but serait la mainmise du Rwanda sur les ressources naturelles de la RDC. Pour ces auteurs, la principale raison de la violence réside dans la quête des conditions matérielles. Les groupes sociaux et/ou politiques se battent pour le contrôle des ressources et sont prêts à entrer en conflit pour y parvenir.

Mercer considère que cette interprétation « fonctionnelle » des conflits identitaires est pertinente mais peu fructueuse. En effet, cette analyse semble accorder une importance excessive à la rationalité individuelle, ainsi qu'à la quête persistante de biens matériels et de pouvoir (Mercer, 1995, p. 237). Par conséquent, les leaders Banyamulenge du RCD ou du M23, par exemple, ne devraient être examinés que sous le prisme des intérêts matériels. Les élites tutsies qui se sont succédé au fil des ans contre l'État congolais, soutenues par le Rwanda, constituent autant de moyens pour faciliter l'agenda prédateur de Kigali (Préget, 2024, p. 84). Effectivement, lors de l'occupation de Goma, par le RCD, ce sont bien les « réseaux tutsis » le long de la frontière qui ont méticuleusement organisé l'extraction des minerais, comme l'ont mentionné divers rapports relayés par

Roland Pourtier² (2016, p. 255). Toutefois, bien que soutenu par des données probantes, ce choix analytique demeure incomplet. Selon Mercer, il relègue au second plan les conditions immatérielles des groupes ethniques, au profit des choix rationnels des agents ethniques attirés par des gains personnels (Mercer, 1995, p. 237). Il est donc nécessaire de pallier à ce déficit en recourant à la théorie de l'identité sociale.

Élaborée par Henri Tajfel dans les années 1970 et ultérieurement enrichie par John Turner la décennie suivante, la théorie de l'identité sociale repose sur une distinction conceptuelle claire entre les comportements individuels et ceux « intergroupes » (Licata, 2007, p. 21). Le niveau personnel concerne les « relations » entre deux individus ou plus, motivés par leurs interactions spécifiques et leurs caractéristiques personnelles. Par exemple, certains politiciens congolais, agissant individuellement, ont mobilisé leurs réseaux pour rejoindre les rebellions de l'AFDL et du RCD (Buleli, 2001, p. 66; Barnes, 1999, p. 123-127). C'est notamment le cas de Wamba Dia Wamba, une figure éminente de l'ethnie Kongo, et de Roger Lumbala, issu du groupe ethnique Luba. Ils ont rejoint le second mouvement mentionné, dominé par les Banyamulenge, avant de prendre la tête de leurs propres factions du RCD (Ngonga, 2001, p. 36). Leurs démarches personnelles n'ont certainement pas contribué à l'amélioration des conditions des groupes ethniques auxquels ils appartiennent. Au contraire, ces rebellions, soutenues par des

² Le pillage des ressources naturelles par diverses rébellions rwandaises a en effet fait l'objet de plusieurs enquêtes indépendantes, notamment des expertes des Nations unies. Voir Business & Human Rights Resource Centre. (Le 2 octobre 2024). RDC: L'ONU dénonce le pillage des minerais stratégiques dans la zone de Rubaya contrôlée par les rebelles du M23. Repéré à <https://www.business-humanrights.org/fr/latest-news/rdc-lonu-d%C3%A9nonce-le-pillage-des-minerais-strat%C3%A9giques-dans-la-zone-de-rubaya-contr%C3%B4le%C3%A9e-par-le-m23/>

puissances régionales, semblaient davantage préoccupées par le seul bien-être de ces dernières (Jacquemot, 2009, p. 47).

Pour mettre en évidence les implications de la théorie de l'identité sur les groupes ethniques, Tajfel et Turner ont enrichie la dichotomie individu-groupe par l'ajout de trois niveaux de distinction supplémentaires. Ces niveaux incluent : (1) l'opposition (1) entre le « système de croyances en la mobilité sociale » et le « système de croyances au changement social »; (2) l'opposition entre la « variabilité » des agissements à l'égard des « membres » de l'« exogroupe » et l'homogénéité des agissements envers ces mêmes personnes; Et (3) l'opposition entre la « perception » des membres de l'« exogroupe » quant à leurs « caractéristiques personnelles » et la « perception » de ces mêmes membres en tant qu'« exemplaires indifférenciés » (Licata, 2007, p. 21). Les deux derniers niveaux sont particulièrement pertinents pour la thèse de Mercer, car ils soulignent l'impact des perceptions (Licata, 2007, p. 22-23). En substance, les comportements des groupes opposés seront influencés par la manière dont ils se catégorisent mutuellement. Tant qu'un groupe est convaincu de l'harmonie de son systèmes de croyances avec celui d'un groupe tiers, il favorisera une relation amicale. En revanche, toute modification des croyances par les membres de l'autre partie, entraînera un comportement différencié (Tajfel et Turner cités par Licata, 2007, p. 22-23). Plus les groupes ethniques interagissent, entraînant des contradictions de valeurs, plus ils tendent à se distinguer. Ils peuvent ainsi choisir de valoriser leur identité, ce qui permet de marquer la différence avec les autres (Poutignat et Streiff-Fénart, 2017, p. 75). Ils pourraient également chercher à incriminer l'exogroupe en cas de divergence des caractères ou d'attitudes néfastes manifestées par ses membres (Matas, 2011, p. 95). Ces conditions sont propices à l'émergence des comportements discriminatoires dans les relations intergroupes.

Selon Mercer, la théorie de l'identité sociale est fondamentale pour évaluer non seulement des sujets particuliers, mais surtout les actes identifiables dans les interactions entre groupes. Elle est cruciale

pour comprendre dans quelle mesure l'interaction entre les organisations sociales peut favoriser l'harmonie sociale ou entraîner le rejet mutuel (Mercer, 1995, p. 238). Cette attitude se manifeste car les groupes sont convaincus d'être la cible potentielle de l'autre. Par conséquent, ils peuvent recourir à la violence pour écarter, voire éliminer cette menace (Wilkinson, 2000, p. 128). Selon Jaffrelot (2003), ce recours à la brutalité est toutefois influencé par les acteurs politiques au sein du groupe. Pour lui, ces dirigeants ethniques agissent selon une double perspective « idéologique » et « instrumentale » des appartenances ethniques. Ils exploitent à leur profit les attachements culturels. Ce procédé aboutit à une définition altérée de l'autre, considéré comme l'*« infiltré »* qui ronge la nation de l'intérieur (Jaffrelot, 2003, p. 346).

Dans le contexte du Rwanda et de la RDC, la notion d'*« infiltrés »* a effectivement connu une large diffusion, tant sur le plan analytique que pratique. Cette dynamique est décrite par Ntanyoma et Hintjens (2022), qui mettent en lumière les attaques ciblées contre les populations Banyamulenge, « abusivement assimilées aux Tutsis du Rwanda » (Ntanyoma et Hintjens, 2022, p. 380). Ces populations sont néanmoins tenues pour responsables des choix de certains leaders Banyamulenge de s'engager dans des groupes armés, ce qui a transformé l'ensemble de la communauté en ennemie de la nation (Stearns, 2018, p. 26). Cet exemple illustre l'avertissement de Tajfel et Turner (1986) sur l'importance de distinguer les actions individuelles des comportements de groupe. Par conséquent, une analyse exhaustive des conflits ethniques doit intégrer les groupes et leur capacité à orienter leurs membres (Tajfel et Turner cité par Licata, 2007). Selon Mercer, chaque individu voit son groupe le distinguer des autres par une qualification positive. Il s'agit d'une « comparaison » naturelle qui sous-tend la compétition entre les organisations sociales (Mercer, 1995, p. 241). Cette dimension comparative s'avère ainsi pertinente pour expliquer la tendance de certains groupes à la domination.

Mercer reprend cette dimension comparative et observe que les individus cherchent constamment à renforcer leurs caractéristiques lorsqu'ils s'identifient à leur groupe d'appartenance. En s'autocatégorisant, les gens mettent en évidence leur différence avec les entités extérieures (Mercer, 1995, p. 241). De cette manière, ils se sentent autorisés à croire qu'ils possèdent des traits identitaires plus authentiques, ce qui peut entraîner des attitudes ethnocentriques et le rejet des autres. Ernest Gellner (1989) a démontré cet aspect dans le cadre de l'étude de la nation. La nation, en tant que groupe ethnique par excellence, n'a de sens que si ses membres sont identiques et ne sont pas altérés par des influences culturelles étrangères. Selon Gellner (1989, p. 11), le non-respect de ce principe d'unicité est susceptible de générer des tensions. Mercer (1995), en revanche, considère que la recherche de l'« identité positive » ne conduit pas nécessairement au conflit, bien qu'elle puisse jouer un rôle dans la formation des consciences. Néanmoins, ces deux facteurs combinés peuvent constituer un moteur suffisant pour orienter les rapports intergroupes vers la confrontation, que ces relations soient fondées sur la politique, l'économie ou la culture (Mercer, 1995, p. 243). Il reste à déterminer dans quelle mesure cette dynamique s'applique aux macro-groupes sociaux que sont les États, en particulier le Rwanda et la RDC. Jonathan Mercer s'est attelé à cette tâche.

La théorie de l'identité et son application aux conflits interétatiques

Selon Jonathan Mercer (1995), les États sont des entités politiques en situation de compétition. À cet égard, il est pertinent de les analyser en tenant compte des concepts de « perception » et de « catégorisation ». En effet, à l'instar des groupes ethniques, la rivalité entre les États découle logiquement de la manière dont ils se représentent mutuellement. Cette rivalité résulte de l'attribution d'une identité aux États dans leur « comparaison » réciproque continue et de la quête incessante d'une « identité sociale positive » (Mercer, 1995, p. 246-247). Alors que la rébellion du M23 a été réactivée en novembre 2021, l'escalade des tensions entre Kinshasa et Kigali

illustre parfaitement cette volonté de démarcation. Le Rwanda, en premier lieu, accusé d'avoir relancé l'insurrection, s'empresse de dénoncer l'« incapacité » des dirigeants congolais à garantir les « droits [à la] vie » des Tutsis congolais (BBC Afrique, 2024). Malgré l'accumulation de preuves concernant leur soutien à la rébellion³, les autorités rwandaises cherchent à souligner, selon elles, le déficit de l'appareil d'État congolais, qui devrait être considéré comme une entité politique encore défaillante en matière de sécurité des personnes et de leurs biens. En revanche, le Rwanda met en avant son propre appareil d'État, voulu imperméable, en promettant, dans un communiqué publié le 18 février 2024, de prévenir toute « nouvelle tentative d'externalisation forcée de ce problème sur son territoire.» (Ministère rwandais des affaires étrangères, 2024). Dans une série de déclarations officielles qui ont suivi les premières offensives du M23, Kinshasa a qualifié l'activisme militaire du Rwanda d'« attitude récidiviste » (Africanews, 2023). Ce choix de mots visait à présenter le Rwanda comme un acteur déstabilisateur permanent. Toutefois, par cette double affirmation contradictoire, les deux États auraient, selon Mercer (1995), tenté de ranger l'autre dans une représentation peu flatteuse.

En abordant les relations interétatiques de cette manière, Mercer évalue à sa façon la thèse d'Alexander Wendt (1992) sur l'anarchie du système international et ses conflits inhérents. Selon Wendt, les États, loin de nécessiter une quelconque classification, agissent librement dans la sphère internationale, sans être tenus de répondre à une autorité suprême inexistante. Ainsi, les États sont les principaux responsables de l'anarchie qui caractérise l'environnement international (Wendt, 1992, p. 394-395). En effet, par

³ Un tout récent rapport du Groupe d'experts de l'ONU sur la RDC rendu public le 8 juillet 2024 a accusé le Rwanda de continuer à déployer plusieurs milliers de soldats en appui au M23. Voir DW (Le 8 juillet 2024). Le Rwanda et l'Ouganda accusés par l'Onu de soutenir le M23 : <https://www.dw.com/fr/onu accuse de nouveau le-rwanda-et-louganda-de-soutenir-le-m23/a-69599316>

leurs actions, les États ont la possibilité de favoriser la coopération. Cependant, ils peuvent également générer de l'insécurité ou inciter à une compétition pour maximiser les ressources économiques disponibles (Morin, 2011, p. 112). Dans cette optique, les relations entre États peuvent, au mieux, aboutir à une coexistence harmonieuse ou, au pire, à la guerre et à l'insécurité mutuelle. La région des Grands Lacs et les deux grandes guerres du Congo illustrent sans doute cette pensée « wendtienne ». Logiquement, lorsque le Rwanda et l'Ouganda envisagent d'envahir le Congo en 1996 puis en 1998, ils rencontrent peu de résistance pour mettre en œuvre leur plan (Clark, 2001; Jacquemot, 2014). En effet, aucun hégémon mondial n'était disposé à les empêcher. Au contraire, Human Rights Watch, dans un rapport daté du 26 avril 2005, a même démontré comment ces interventions ont été bénéfiques à certaines puissances occidentales. Par exemple, l'organisme a critiqué l'exportation de tonnes d'or, estimées à 60 millions de dollar, par l'Ouganda vers la Suisse (Human Rights Watch, 2005). Ces événements semblent confirmer la thèse de l'anarchie de la structure internationale et la propension des États au conflit.

Inversement, la situation où Kigali et Kampala collaborent avec Kinshasa pour éradiquer les groupes armés dans la région témoigne plutôt de la volonté des États de coopérer (MONUC, 2009). C'est ce qui s'est produit en 2009 lorsque les forces rwandaises ont franchi la frontière pour traquer les FDLR.⁴ Elles ont reçu pour cela le feu vert du président Joseph Kabila (Jeune Afrique, 2009). Plus récemment, son successeur, Félix Tshisekedi, a approuvé la poursuite des ADF⁵ sur le territoire congolais par l'armée ougandaise (Media Congo, 2021).

⁴ Les FDLR sont un groupe rebelle rwandais composé d'anciens génocidaires qui ont trouvé refuge en RDC depuis le massacre de 1994.

⁵ Les ADF sont un groupe armé opposé au régime ougandais de Yoweri Museveni. Il est rapidement devenu une menace pour toute la région.

Pour Mercer (cité par Morin, 2011, p. 112), Wendt aurait sous-estimé l'importance des facteurs cognitifs dans les comportements des États. Il soutient que la perte de confiance d'un groupe envers un autre peut être déterminante pour déclencher des conflits. Cette dynamique est également applicable aux États, où la disparition des sentiments positifs peut rapidement mener à l'antagonisme. Dans de nombreux cas, comme celui du conflit entre le Rwanda et la RDC, une telle rupture de confiance a immédiatement conduit à la guerre. Selon De Villiers et Omasombo (2001), le renversement des alliances entre Kigali et Kinshasa, sous la présidence de Laurent Désiré Kabila, est directement lié à la rupture brutale de la loyauté que les deux anciens alliés, qui avaient renversé Mobutu, se vouaient mutuellement. Le discours offensif de Kabila, prononcé le 27 juillet 1998, réclamant la fin « de la présence des militaires rwandais qui nous ont assistés pendant la libération de notre pays », avait convaincu les Rwandais que le grand ami du Palais des Marbres⁶ n'était plus un allié (De Villiers et Omasombo, 2001, p. 17). Ils ont alors naturellement déclenché la seconde guerre du Congo et favorisé une série de rebellions dirigées par des Tutsi congolais. Ces évolutions notables dans le contexte des relations entre le Rwanda et la RDC n'excluent pas, selon Wendt (1992), que les États soient perçus pour ceux qu'ils sont réellement, c'est-à-dire des agents qui façonnent et refaçonnent la structure internationale selon leurs intérêts. Les États adoptent une attitude belliqueuse envers leurs ennemis, tandis qu'ils se montrent bienveillants avec leurs alliés (Wendt, 1992, p. 397). En d'autres termes, ils projettent sur la scène internationale leurs identités, qu'elles soient hostiles ou amicales. Un exemple pertinent de ce phénomène peut être observé dans les tensions entre le Rwanda et, cette fois-ci, le Burundi. Selon un rapport de 2022 de l'Institut d'études de sécurité (ISS), certains « extrémistes » tutsis à Kigali « perçoivent » chez les « Hutus » au pouvoir à Bujumbura la même « idéologie » que celle des Hutus génocidaires du Rwanda (ISS, 2022). De leur côté, les « extrémistes »

⁶ Le Palais des Marbres est nom donné au Palais présidentiel occupé par Laurent Désiré Kabila.

» hutus burundais considèrent que le Rwanda est sous l'emprise de la suprématie des Tutsis, ce qui complique toute perspective de paix entre les deux nations, selon le même rapport (ISS, 2022). En RDC, la fin de l'influence tutsie au sommet du pouvoir sous Laurent Désiré Kabila, devait inévitablement constituer un *casus belli*.

En effet, à l'instar des groupes ethniques, l'environnement identitaire du « Soi », chez les États, est également structuré en fonction de l'altérité positive ou négative du groupe opposé (Mercer cité par Morin, 2011, p. 104). Cela peut concerner diverses identités associées à « Autrui »: politiques, économiques, culturels, voire géographiques. Pour la majorité des Congolais, par exemple, l'altérité formative du Rwanda résiderait dans la petitesse de son territoire (26 338 km²).⁷ Ils comparent inévitablement ce petit pays à l'immense territoire de la RD Congo (2,345 410 millions km²)⁸, censée incarner une image de majesté (Chemouni, 2020; Ndaywel è Nziem, 1998). Le Rwanda souffrirait ainsi de manque d'espace pour sa population et, par conséquent, convoiterait des terres dans l'est du Congo (Kibiswa, 2015). Les Rwandais, quant à eux, percevraient leurs camarades de la frontière ouest à travers le prisme culturel négatif d'un goût excessif pour la musique (Tsambu, 2020, p. 103-105). À l'inverse, ils se distinguaient des Congolais en consacrant leur énergie au développement de leur pays (Chemouni, 2020, p. 9-12). Ces types de représentations sont courantes, mais pourraient s'avérer cruciales pour une analyse adéquate des États et leur quête persistante de différenciation.

Finalement, à l'instar d'Alexander Wendt, Jonathan Mercer s'appuie également sur la construction sociale de l'altérité sur la scène internationale. En utilisant la théorie de l'identité sociale de Tajfel et

⁷ Assemblée nationale du Rwanda : Rapport – Mission d'information sur le Rwanda : <https://www.assemblee-nationale.fr/11/dossiers/rwanda/presgen.asp>

⁸ Ambassade de la RDC en Belgique : Histoire – Chronologie des différents événements historiques de la RDC : <https://ambardc.be/rdc/>

Turner, les relations interétatiques sont analysées de manière analogue aux interactions entre groupes ethniques. Cette approche atténue l'exclusivité de l'explication matérialiste des conflits interétatiques, tout en intégrant l'énergie mobilisatrice des représentations cognitives. Ainsi, le conflit rwando-congolais peut être examiné au-delà des considérations économiques. Il peut être appréhendé en invoquant la nature belliqueuse ou bienveillante des acteurs régionaux. Ces représentations définissent la nature humaine qui, en fin de compte, guide les comportements des États, affirme Mercer (1995, p. 243). Soucieux de leur propre bien-être, les groupes ethniques se méfieront toujours du danger potentiel que pourrait représenter les organisations extérieures et prendront des dispositions en conséquence. En revanche, une perception positive des autres entités sociales entraînera une attitude bienveillante. Appliquée aux États, cette perspective pourrait expliquer, en plus des conditions matérielles, l'animosité persistante entre le Rwanda et la République démocratique du Congo. La section suivante examine cet aspect en détail.

Le conflit rwando-congolais et le rôle de l'identité

Cette section examine de façon concrète le rôle de l'identité dans les tensions entre le Rwanda et la République démocratique du Congo. Elle démontre que le rejet mutuel entre Kigali et Kinshasa reflète parfaitement les animosités persistantes entre les groupes ethniques rwandophones et les communautés autochtones au Kivu. Avant cela, il convient de rappeler les origines du conflit rwando-congolais.

Rwanda, RDC : historique du conflit

Le 6 avril 1994 marque le début des événements tragiques lorsque l'avion du président rwandais Habyarimana est abattu, exacerbant la guerre civile en cours au Rwanda (Ba, 2014, p. 65). La réaction des miliciens extrémistes hutus déclenche alors le génocide des Tutsis. Ce massacre de grande ampleur entraîne le déplacement de trois millions de Rwandais. La majorité des réfugiés, parmi lesquels se trouvent d'anciens combattants soupçonnés de participation aux

massacres, trouvent refuge au Congo voisin. Ce geste d'hospitalité modifie profondément et durablement les relations entre les deux pays (Rosoux, 2005, p. 5 ; Langellier, 2017, p. 368). Sous le prétexte de préserver sa sécurité contre les « génocidaires », le Rwanda intervient militairement en RDC, contribuant pendant trois décennies à l'instabilité des provinces congolaises du Kivu (Barnes, 1999, p. 124). Le Rwanda établit d'abord l'Alliance des forces démocratiques pour la libération (AFDL). Dominée par des élites Banyamulenge, l'AFDL lance les hostilités en RDC le 24 octobre 1996 depuis la ville d'Uvira (Onana, 2023, p. 116). Dans son rapport du projet Mapping sur les violations des droits de l'homme durant ces guerres, l'ONU conclut que Kigali a orchestré l'ensemble des opérations (Nations Unies, 2010, p. 84-85). De l'armement à la fourniture des troupes en passant par les renseignements, Kigali, en collaboration avec les armées ougandaise et burundaise, a tout organisé. La suite est bien connue : une guerre-éclair qui renverse le régime de Mobutu après seulement un an de combats (Ruhimbika, 2001, p. 45). À Kinshasa, le régime AFDL, tel que qualifié par les enquêteurs onusiens (Nations Unies, 2010), n'a pas perduré. Suite à la mésentente entre le nouveau président Laurent Désiré Kabila et ses alliés, une nouvelle rébellion a émergé. Le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), bénéficiant également du soutien du Rwanda, entendait assurer la protection des populations tutsies (Stearns et al., 2018, 25). Cependant, selon un rapport de Human Rights Watch publié en juin 2002, la lutte pour la survie s'était vraisemblablement transformée en occupation de vastes portions du territoire congolais. Outre le Nord et le Sud-Kivu, le Rwanda, opérant sous le couvert du RCD, avait commencé à administrer « certaines parties des provinces du Maniema, du Katanga et de la Province Orientale, ainsi qu'une large partie de la province du Kasaï Oriental. » (Human Rights Watch, 2002). La guerre du RCD a duré quatre ans avant de se conclure par l'Accord global et inclusif signé à Prétoria le 17 décembre 2002 (Kabila, 2003).

Cet accord a permis de résoudre définitivement la question de la nationalité des Tutsis congolais, qui constituait l'une des principales revendications des rebelles. Désormais, tous les groupes rwandophones sont reconnus comme citoyens congolais pour avoir été présents sur « ce qui est devenu le Congo à l'indépendance » (Constitution de la République démocratique du Congo, 2006, p. 10-11). Malgré ce compromis, le conflit des Tutsis au Kivu ne s'est pas arrêté. Il a été relancé en 2004, cette fois-ci sous l'égide du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP). Créé par le général mutin Laurent Nkunda, avec l'appui du Rwanda, le CNDP a formulé les mêmes revendications identitaires (Stearns, 2013, p. 23-24). Celles-ci ont été abordées dans un nouvel accord signé à Goma le 23 mars 2009 avec le gouvernement congolais (Radio Okapi, le 8 mai 2009). Selon Kibiswa (2015), c'est à la suite de cet accord qu'a émergé, en avril 2012, le Mouvement du 23 mars (M23), également soutenu par le Rwanda. Le M23 a adopté ce nom pour justifier son existence, principalement pour accuser les autorités congolaises de ne pas avoir mis en œuvre les arrangements de Goma, notamment en ce qui concerne la participation politique, l'amnistie et la résolution des conflits intercommunautaires au Kivu (Droit congolais, 2009, p. 4-5). Le 5 novembre 2013, après plusieurs mois de combats, le M23 a été vaincu. L'armée congolaise a obtenu ce que les « experts » ont qualifié de première « véritable » victoire « militaire » du Congo depuis 1960 (Bangré, 2013). C'est également l'une des rares occasions où Kinshasa a pris le dessus sur un groupe parrainé par Kigali.

Alors que les autorités congolaises dénoncent régulièrement l'agression rwandaise, la résurgence, le 7 novembre 2021, du M23, n'a fait qu'exacerber ces tensions (Braeckman, 2022, p. 168). Elle a également renforcé l'attention médiatique et académique sur ce conflit qui a causé entre 6 et 10 millions de victimes selon les sources (Amnesty International, 2024). L'analyse la plus répandue de ces guerres a suggéré des raisons économiques comme principale explication (Jacquemot, 2009 ; Hugon, 2009). Essentiellement, la cupidité du Rwanda, et de l'Ouganda, attirés par le riche sous-sol du

Congo, constitue logiquement l'argument dominant dans la littérature consacrée aux violences dans le Kivu (Pourtier, 2016 ; Jacquemot, 2014 ; Onana, 2023 ; Kibiswa, 2015). Il en va de même pour la problématique Banyamulenge et des Tutsis du Congo, dont l'étude s'est souvent concentrée sur les demandes de sécurité par les groupes armés précités (Stearns, 2013, p. 23-24 ; Massicotte, p. 2015).

Ces études possèdent une valeur indéniable, car elles mettent en évidence la volonté des puissances régionales, notamment le Rwanda, de perpétuer les conflits au Kivu afin de continuer à exploiter les ressources naturelles congolaises. De plus, l'intérêt porté au sort des populations rwandophones a été crucial pour comprendre la spirale des violences intercommunautaires dans l'est du Congo. Cependant, bien que cette combinaison de facteurs ait été pertinente pour analyser les tensions entre Kigali et Kinshasa, les chercheurs ont rarement tenté d'analyser les relations hostiles entre les deux capitales sous l'angle identitaire. La section suivante montre qu'il est possible de projeter les tensions ethniques du Kivu sur les deux États. En s'appuyant sur Jonathan Mercer (1995) et la théorie de l'identité sociale, il y a lieu d'envisager les relations entre le Rwanda et la RDC comme un monde des représentations, où les États peuvent être classés dans une identité amicale ou malveillante.

Rwanda, RDC et le poids de l'identité

Ce jour-là, la nouvelle Première ministre congolaise, Judith Suminwa, présente son programme de politique générale à l'Assemblée nationale. Les députés se succèdent pour partager leurs observations. Une intervention va particulièrement attirer l'attention, celle de Crispin Mbindule. Élu de Butembo, une des villes marquées par les conflits avec le Rwanda, il s'interroge sur la raison pour laquelle, sur sa page couverture, le gouvernement avait mis en avant une « vache » au lieu des « emblèmes » nationaux (Media Congo,

2024). « La vache symbolise le Rwanda »⁹, a préconisé le natif du Kivu. Bien que la rhétorique nationaliste de ce député ait suscité des rires dans l'hémicycle, elle témoignait néanmoins de la conviction profonde de ses électeurs et de lui-même vis-à-vis de l'altérité constitutive du Rwanda. Pour la société civile de Butembo, par exemple, le Rwanda serait tout simplement l'incarnation du « mal », dans la mesure où il chercherait à mettre en œuvre un « plan diabolique » en RDC. Dans un communiqué adressé à la population locale le 30 octobre 2022, soit près d'un an après le début de la nouvelle offensive du M23, il s'agissait d'inviter les habitants de Butembo à maintenir des « attitudes » de « vigilance » contre l'« ennemi » (Radio Elimu, 2022). Grande ville commerciale du Nord-Kivu, Butembo est considérée comme l'une des cités « martyres » des rebellions soutenues par le Rwanda. Cela est illustré dans un rapport de l'Association zaïroise des droits de l'homme (AZADHO) publié le 11 mars 1998, qui dénonçait le massacre de plus de 300 personnes par les éléments de l'AFDL (Agence de presse internationale catholique, 2001). Il était donc inconcevable pour le représentant de Butembo à Kinshasa d'admettre une « vache rwandaise » sur un document officiel du pays.

Symbole incontesté de l'identité rwandaise, la culture bovine constitue depuis l'ère royale l'image de marque du Rwanda (Saur, 2014, p. 125). Dans cette séquence du Palais du Peuple¹⁰, elle sert de repoussoir à une identité congolaise offensée par des années d'agression. Ainsi, un simple document imprimé a suffi pour rappeler cette nécessaire différenciation : les emblèmes de la République démocratique du Congo contre un animal mythique représentant le Rwanda. Le gouvernement congolais aurait peut-être pu éviter cette

⁹ Les propos du députés ont aussitôt fait le tour des réseaux sociaux comme ici sur le compte X du journaliste congolais Daniel Michombero :

[https://x.com/michombero/status/1800601409450360983.](https://x.com/michombero/status/1800601409450360983)

¹⁰ Le Palais du Peuple est le nom accordé au bâtiment qui abrite le Parlement congolais.

guerre des symboles en choisissant le léopard, qui évoque, pour les Congolais, la « force » et la « puissance » (M'Boukou, 2009, p. 1). En d'autres termes, la présence d'un léopard sur le projet gouvernemental aurait diffusé la puissance recherchée pour vaincre les multiples guerres du Rwanda. Elle aurait exprimé, comme le suggère Kenge Mukinayi (2023), la volonté de rétablir un État fort, dotée d'une armée « équipée et motivée, capable de sécuriser le peuple et les institutions » (Kenge Mukinayi, 2023, p. 53). Cela contraste avec la vache rwandaise qui a, au contraire, réveillé les craintes d'infiltration au sommet de l'État. Justin Bitakwira, un autre élu du Kivu, avait déjà évoqué cette notion d'infiltration en ces termes:

« Paul Kagamé a infiltré l'armée congolaise. C'est bien connu qu'il a beaucoup de produits au sein des FARDC. Tous ces éléments issus du RCD, CNDP... sont là et leur travail consiste à fournir des renseignements à Kagamé » (Bitakwira lors de l'émission Top 7, le 21 septembre 2024).

Le 8 mars 2024, lors d'une conférence de presse, le porte-parole de l'armée congolaise, Syvain Ekenge, a présenté à la presse un groupe de cinq individus identifiées comme des « complices » du M23, tout en évoquant la question. « La trahison, l'infiltration, l'espionnage rwandais dans notre pays ne sont pas une chimère ou un fantasme. C'est une réalité », a-t-il déclaré lors de cette allocution (Africactu, le 8 mars 2024). Cette position est aujourd'hui fortement soutenue par Onana et son ouvrage qui dénonce les « crimes » du Rwanda en RDC (Onana, 2023, p. 345). Selon ce journaliste critique du régime de Kigali, les institutions congolaises ont été systématiquement « infiltrés » par les « Tutsis ». Il réfute ainsi toutes les accusations portées contre l'armée congolaise par divers rapports de l'ONU. Selon lui, il s'agirait de l'œuvre « des mercenaires rwandais et des miliciens banyamulenge intégrés dans cette armée. Ils [reproduisent toujours] ce qu'ils ont toujours fait en tant que miliciens ou mercenaires dans leurs “rébellions” respectives. », a-t-il

expliqué lors d'une conférence tenue à l'Université de Kinshasa le 17 mars 2024 (Macintosh et Stearns, 2024).

Au-delà des débats d'image à Kinshasa, la vache incriminée à l'Assemblée nationale revêt une importance encore plus grande dans les conflits intercommunautaires au Sud-Kivu. Selon Verweijen et Brabant (2017), les dommages causés par l'élevage bovin sur la cohabitation des Tutsis et des groupes autochtones sont particulièrement notables. La plupart des organisations ethniques locales, telles que les Babembe ou les Bafuliru, pratiquent cette activité. Cependant, ce sont les Banyamulenge qui sont historiquement reconnus comme les principaux artisans de la tradition « pastoraliste » dans la région (Verweijen et Brabant, 2017, p. 6). Lointains originaires du Rwanda, les Banyamulenge n'ont jamais réussi à se débarrasser de ce lourd fardeau identitaire, du moins selon l'altérité constitutive imaginée par les groupes autochtones qui les décrivent comme des Tutsis au service du Rwanda (Ntanyoma et Hintjens, 2022, p. 380). Cette représentation sert d'alibi aux milices d'autodéfense pour combattre l'ennemi de l'intérieur, mais elle se manifeste également par le pillage des vaches, considérées comme la ressource vitale du groupe incriminé. Le 25 octobre 2019, le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés a recensé 320 vaches volées et deux éleveurs blessés (UNHCR, 2019). Cet incident s'est produit dans la localité de Lucimu et se répand chaque jour davantage dans tout le territoire de Fizi, selon ce rapport. Attaquer les Banyamulenge et leur bétail permettrait de fragiliser un supposé réseau rwandais en RD Congo. Cet argument pourrait cependant perdre de sa force s'il était confronté à l'histoire des conflits dans les hauts-plateaux. Selon Ntanyoma (2019), cette histoire est celle d'une pratique courante des groupes rebelles qui avaient besoin des ressources pour mener à bien leurs campagnes militaires. De Simba de Pierre Mulele, dans les années 1960, aux Maï-Maï, tous ont eu recours aux vaches des Banyamulenge comme ressources vitales. La confrontation se serait installée lorsque les Banyamulenge ont réagi (Verweijen et Brabant, 2017, p. 7-9).

Malgré ces références historiques, une opinion non négligeable en RD Congo a persisté à percevoir les Tutsis et le Rwanda à travers le prisme de la guerre et de la violence. Le président Laurent Désiré Kabila a lui-même incarné cette perception négative. Lors d'une conférence de presse organisée à Bruxelles le 28 novembre 1998, il a formulé ce constat :

« Quand l'armée rwandaise est arrivée chez nous, on a vu un seul groupe ethnique au sein de cette armée, des Tutsis. Un groupe de Banyamulenge et de militaires tutsis rwandais ont massacré 37 Congolais dont 1 prêtre, 3 religieux et 1 séminariste, le 24 août 1998 dans la paroisse de Kasika, au Sud-Kivu. [...] Ils vont continuer à massacrer les Congolais, et chaque jour, les Congolais seront tués » (Laurent Désiré Kabila cité par Onana, 2023, p. 195-196).

La nature perçue comme malveillante du Rwanda semble être corroborée par de tels exemples. De plus, cette perception s'appuie également sur un passé lourdement marqué par le génocide des Tutsis en 1994 (Jacquemot, 2014, p. 35). Depuis ce massacre tragique, les Tutsis, au pouvoir à Kigali, sont souvent considérés comme animés d'un ardent désir de transposer cette brutalité en territoire congolais. Le député congolais Justin Bitakwira, élu d'Uvira, une des régions les plus touchées par l'AFDL à la fin des années 1990 (Human Rights Watch, 1997), adhère fermement à cette thèse (Nsapu, 2023). Lors d'une intervention à la télévision congolaise, il n'a pas écarté l'idée qu'un Tutsi puisse être un « criminel né ». Il a suggéré que les Tutsis « sont tous pareils », en évoquant les « massacres perpétrés par [d'autres] Tutsis contre des Hutus au Burundi ». Le politicien congolais a ensuite affirmé n'« avoir jamais vu une race aussi méchante » (Nsapu, 2023). Ces déclarations sévères ont suscité des réactions jusqu'à l'Union européenne, qui n'a pas hésité à exprimer son indignation. Cependant, pour le député d'Uvira, l'objectif principal était ailleurs : contribuer à renforcer l'image négative du régime tutsi et de ses « alliés » au Congo, selon l'expression privilégiée de Charles Onana (2023, p. 244).

La sortie controversée du député congolais évoque les propos mémorables de l'ancien ministre des Affaires étrangères Yerodia Abdoulay Ndombasi, à l'encontre des Tutsis. En 1998, alors directeur de cabinet de l'ancien président Laurent Désiré Kabila, Yerodia avait encouragé l'armée congolaise, confrontée à la rébellion du RCD, à éradiquer la « vermine » (Kaninda Mudima, 2008). Il a été poursuivi par la justice belge avant de bénéficier d'un arrêt favorable de la Cour internationale de justice (CIJ, 2000). Ce dénouement n'a pas empêché la persistance du discours anti-tutsi, ainsi que des messages anti-banyamulenge. Au contraire, les Banyamulenge ont continué à craindre la violence en raison de leurs origines rwandaises. Un exemple de ces craintes est rapporté par la Commission de l'immigration et du statut du réfugié du Canada, relayant le témoignage d'un représentant de la communauté, le 12 mars 2013: « Nous subissons l'indexation du reste des 60 millions des Congolais, qui nous désignent collectivement comme étant à la base de tous leurs malheurs : des accusations de toutes sortes, la méfiance, le mépris, la haine, et parfois même la violence, sont dirigées contre les Tutsis. » (Burundivision, 2012 cité par CISRC, 2013).

Comme le rappelle Jean-Frédéric Morin (2011, p. 111), le mécanisme de l'identité sociale met en évidence le « besoin » d'estime de soi et de valorisation que ressentent les individus. Ce besoin les conduit à percevoir de façon négative les groupes auxquels ils n'appartiennent pas et à les tenir pour responsables de leur malheur. Cela explique, par exemple, pourquoi le président rwandais s'empresse de rejeter toute idée de faire du Rwanda le « bouc émissaire des dirigeants congolais » (Soudan, 2023). « Le problème n'a pas été créé par le Rwanda, et n'est pas le problème du Rwanda. C'est le problème du Congo. Ce sont eux qui doivent s'en occuper », insiste-t-il au lendemain de la résurgence du M23 (Courriel international, 2022). Le dirigeant rwandais entend ainsi maintenir la position qui prévaut pour son pays, celle qui considère les Congolais comme incapables de

résoudre leurs propres problèmes. Cette altérité formative - « Congolais-incapables » - est d'ailleurs présente dans la presse locale à Kigali. Pour le journal en ligne The New Times (2022), par exemple, le M23 est né pour les mêmes raisons qui font que le Rwanda accueille plus de 80 000 réfugiés congolais sur son territoire. En relayant le discours du chef de l'État, les médias rwandais n'hésitent pas à épingle un gouvernement congolais « failli » dans le dossier des « Congolais d'expression kinyarwanda » (The New Times, 2022).

Mais si le Rwanda perçoit le pouvoir congolais comme échouant dans la gestion des groupes rwandophones, il lui reconnaît, de manière ironique, la capacité des maintenir des alliances jugées problématiques pour sa sécurité (Anadolou, 2022). Il s'agit notamment des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda. Les FDLR, composées d'anciens miliciens Interahamwe accusés d'avoir perpétré le génocide de 1994, représentent un véritable défi pour la RDC. Dans de nombreuses enquêtes, les Nations unies les accusent de commettre des viols et des pillages dans plusieurs régions du Kivu (Nations Unies, 2009). Cependant, ces enjeux locaux préoccupent moins le Rwanda, pour qui la présence des rebelles hutus sur le sol congolais a toujours servi d'alibi pour justifier ses interventions (Barnes, 1999, p. 124). Dans cette perspective, toute rhétorique, même humoristique du côté congolais, doit immédiatement être associée à la menace des FDLR. Cela s'est produit en novembre 2024 lorsque, en visite à Goma, le ministre congolais de la justice, Constant Mutamba, s'est amusé à mettre la tête du président Kagamé à prix (Ba-Mweze, 2024) : « Notre pays ne sera jamais dominé par les Rwandais. Sachez bien que nous allons les arrêter et Kagame lui-même nous allons l'arrêter également»¹¹ .

¹¹ La déclaration-choc du ministre congolais de la Justice a fait le tour des réseaux sociaux. Elle est relayée ici par Buzz du jour : <https://www.threads.net/@buzzdujour5/post/DCv2jvKuK1H/mutamba-veut-arr%C3%AAtter-kagame-depuis-goma-le-ministre-de-la-justice-offre-une-prim>

En réponse, le gouvernement rwandais a préféré réinstaller son homologue congolais dans son prétexte habituel : « ...d'une provocation extrême. [...]. Devons-nous maintenant nous attendre à voir des criminels et des prisonniers se joindre au mélange explosif des FDLR, Wazalendo, mercenaires européens et SAMIM, combattant pour les FARDC ? », s'est interrogée la porte-parole du gouvernement rwandais Yolande Makolo (Nzaba, 2024). La réaction véhémente de Kigali à cette plaisanterie de mauvais goût illustre sa volonté de maintenir la RDC dans une représentation corrosive. Insister sur le lien entre l'armée congolaise et les FDLR permet de se réservier la possibilité d'une réaction militaire.

Cette attitude belliciste a conduit à une comparaison du président rwandais Paul Kagamé à « Adolf Hitler » (AFP, 2023). En établissant un tel parallèle, le président congolais Félix Tshisekedi visait à renforcer l'image négative qu'il attribue constamment à Kigali. À la tête de l'Allemagne nazie au début des années 1930, Hitler s'était distingué par une politique expansionniste aux conséquences politiques, économiques et humaines désastreuses pour l'ensemble de l'Europe (Baechler, 2012). Représenter Kagamé sous les traits d'une figure honnie de l'Histoire permet de s'aligner avec les nations autre fois victimes de l'impérialisme (Paxton et Hessler, 2011). L'utilisation du symbole fort de l'ancien dirigeant allemand sert également à enfermer le régime opposé dans une identité hégémonique à laquelle aucune démocratie mondiale ne saurait adhérer.

Depuis le début du conflit et la spirale des rébellions soutenues par le Rwanda il y a trente ans, les dirigeants congolais ont démontré une incapacité à contenir cette violence (Stearns, 2018). En raison d'un État affaibli et de moyens militaires limités, le gouvernement congolais a adopté, tout au long de ces événements, une posture de dénonciation et d'attentisme. Ce choix, qui contraste avec le caractère hégémonique du Rwanda, tel que le décrit Kibiswa (2015),

a néanmoins permis de mobiliser la communauté internationale. Des États-Unis à la France, en passant par les Nations Unies, de nombreuses voix se sont élevées pour condamner les activités militaires du Rwanda en RDC (US Department of State, 2024). Ces condamnations ont culminé le 21 février 2025 avec l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2773, exigeant formellement le « retrait immédiat » des troupes rwandaises et des forces rebelles du M23 du territoire congolais (Nations unies, 2025). Bien que ces actes et condamnations n'aient pas d'effet tangible sur le terrain, leur multiplication revêt une importance cognitive pour les Congolais. Elles dessinent une ligne médiane symbolique entre, d'une part, l'identité agressive du Rwanda, désormais officiellement reconnue par la communauté internationale, et d'autre part, la RDC en tant que victime. Cependant, sur le plan comptable, cette stratégie ne semble pas apporter de gains politiques et sécuritaires suffisants, ce qui demeure une source de frustration pour de nombreux Congolais (Jacquemot, 2014). Néanmoins, la politique étrangère, qu'elle se manifeste par la guerre ou la diplomatie, reste un moyen pour la RD Congo, comme pour le Rwanda, de définir leur identité nationale (Morin, 2011, p. 109). L'identité du Rwanda, marquée par la multiplication des rébellions actives en RDC depuis trois décennies, ne fait aucun doute. Elle semble s'orienter vers une logique de déstabilisation permanente de son voisin comme un moyen de différenciation. En revanche, dotée de ressources militaires limitées, la RDC s'efforce de promouvoir auprès du monde l'image d'une nation agressée et qui tente de résister. Ce principe de catégorisation est, selon de Jonathan Mercer, crucial pour comprendre les relations interétatiques, qu'elles soient fondées sur la guerre ou l'amitié.

La théorie de l'identité sociale, telle qu'adoptée par le professeur Mercer se distingue principalement par sa capacité à organiser les groupes sociaux en catégories distinctes. Elle intègre dans l'analyse tant les conditions matérielles que les facteurs cognitifs, qui constituent les fondements des préférences des individus au sein des organisations sociales. Lorsqu'elle est appliquée au niveau des

États, cette théorie revêt une importance accrue pour éclairer les choix des gouvernements en matière de politique étrangère. En projetant une image de violence, intentionnellement associée au régime en place au Rwanda, les autorités congolaises cherchent à rallier à leur catégorie tous ceux qui, à travers le monde, privilégièrent les valeurs de paix. L'évocation d'Hitler est puissante et peut-être exagérée. Néanmoins, elle pourrait avoir été employée pour mobiliser l'opinion mondiale contre une nouvelle politique d'expansion. Déterminé à conjurer les démons de 1994, le Rwanda chercherait-il, de son côté, à redéfinir continuellement son identité en affaiblissant son voisin? De nombreux élus congolais semblent ne pas écarter cette hypothèse. C'est précisément ce type d'observation que la démarche proposée par Jonathan Mercer permet d'établir.

Conclusion

À l'instar de tout groupe social, les États sont engagés dans un processus continu de définition et de redéfinition de leurs identités. Ils tendent à projeter une image positive d'eux-mêmes, qu'ils confrontent constamment à celle des autres. Cette volonté de démarcation est particulièrement manifeste dans le discours contradictoire entre le Rwanda et la RDC depuis trois décennies. Alors que Kigali met en avant sa capacité à contenir les débordement des conflits internes au Congo, Kinshasa souligne plutôt les ambitions expansionnistes de son voisin oriental. Là où l'un est perçu comme une puissance impérialiste, l'autre insiste sur la faiblesse des institutions de la partie adverse qui menacent sa sécurité. Cette perception mutuelle négative nuit à la paix et éloigne la perspective de relations diplomatiques harmonieuses entre les deux pays. Cependant, cette lecture du conflit offre aux dirigeants de deux nations, ainsi qu'aux acteurs impliqués dans la résolution pacifique des conflits, des pistes à explorer pour envisager la paix dans la région. Ils pourraient, par exemple, encourager les acteurs concernés à promouvoir un discours apaisant, susceptible de favoriser des relations interétatiques plus coopératives. En orientant l'étude du conflit rwando-congolais sous cet angle, les chercheurs en

matière de conflits auraient la possibilité de diversifier les objets d'études. Outre l'influence majeure des ressources naturelles dans le déclenchement des conflits, la classification des États selon une identité peut affecter considérablement leur comportement sur la scène internationale.

Bibliographie

- Ba, M. (2014). L'attentat du 6 avril 1994. Confusion, inversion, négation. *Cités*, 57, 65-78. <https://doi.org/10.3917/cite.057.0065>
- Baechler, C. (2012). Chapitre II. La politique orientale de Hitler : de la « révolution diplomatique » aux coups de force 1933-1939. Dans : , C. Baechler, Guerre et exterminations à l'Est: Hitler et la conquête de l'espace vital 1933-1945 (pp. 57-96). Paris: Tallandier.
- Barnes, W. (1999). Kivu : l'enlisement dans la violence. *Politique africaine*, 73, 123-136. <https://doi.org/10.3917/polaf.073.0123>
- Braeckman, C. (2022). À l'est du Congo, les racines d'un quart de siècle de violence. *Politique étrangère*, , 157-169. <https://doi.org/10.3917/pe.224.0157>
- Brubaker, R. et Junqua, F. (2001). Au-delà de L'« identité ». In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 139. L'exception américaine (2) pp. 66-85; doi : <https://doi.org/10.3406/arss.2001.3508>
- Buleli, L (2001). Le Maniema, de la guerre de l'AFDL à la guerre du RCD. *Politique africaine*, 2001/4 N° 84. pp. 59-74. <https://doi.org/10.3917/polaf.084.0059>.
- Chemouni, B. (2020). Introduction au thème. La recherche sur l'État rwandais en débat. *Politique africaine*, 160, 7-34. <https://doi.org/10.3917/polaf.160.0007>
- Clark, J. F. (2001). Explaining Ugandan Intervention in Congo: Evidence and Interpretations. *The Journal of Modern African Studies*, 39(2), 261–287. <http://www.jstor.org/stable/3557264>
- De Villers, G. et Omasombo Tshonda, J. (2001) . La bataille de Kinshasa. *Politique africaine*, N° 84(4), 17-32. <https://doi.org/10.3917/polaf.084.0017>.

Fearon, J. D., & Laitin, D. D. (2003). Ethnicity, Insurgency, and Civil War. *The American Political Science Review*, 97(1), 75–90.
<http://www.jstor.org/stable/3118222>

Gellner, E. (1989). Nations et nationalisme, Paris, Payot.

Jacquemot, P. (2009). Ressources minérales, armes et violences dans les Kivus (RDC). *Hérodote*, 134, 38-62.
<https://doi.org/10.3917/her.134.0380>

Jacquemot, P. (2014). Le Rwanda et la République démocratique du Congo: David et Goliath dans les Grands Lacs. *Revue internationale et stratégique*, 95, 32-42. <https://doi.org/10.3917/ris.095.0032>

Jacquemot, P. (2023). Le cri muet des collines : dans l'est du Congo, la guerre tourne en boucle: Couleur Livres, 2022.. Afrique contemporaine, 275, 302-307.
<https://doi.org/10.3917/afco1.275.0302>

Jaffrelot, C. (2003). Les violences entre Hindous et Musulmans au Gujara (Inde) en 2002 : Émeutes d'État, pogromes et réactions anti-djihadiste. *Revue Tiers Monde*, 174, 345-367.
<https://doi.org/10.3917/rtm.174.0345>

Kaninda Mudima, B. (2008). Les priviléges et immunité en droit international : cas du ministre des Affaires étrangères de la RDC. Travail de fin de cycle. Département de Droit, Université de Kinshasa. https://www.memoireonline.com/04/11/4395/m_Les-privilileges-et-immunité-en-droit-international--cas-du-ministre-des-affaires-étrangeres-de-l12.html

Kenge Mukinayi, D. (2023). Pistes de solution à la crise sécuritaire de l'est de la République démocratique du Congo, *Études caribéennes* [En ligne], 56 | décembre 2023, mis en ligne le , consulté le 28 décembre 2024. URL:
<http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/29430>. DOI :
<https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.29430>

- Kibiswa, N. (2015). Ethnonationalism and Conflict Resolution. The Armed Group Bany2 in the RD Congo. Ethic Theses 13. Globethics.net Theses 13.
<https://repository.globethics.net/handle/20.500.12424/222246>
- Leloup, B. (2005) . Le Rwanda et ses voisins. Activisme militaire et ambitions régionales. Afrique contemporaine, n° 215(3), 71-91.
<https://doi.org/10.3917/afco.215.0071>.
- Licata L. (2007). La théorie de l'identité sociale et la théorie de l'auto-catégorisation : le soi, le groupe et le changement social. Revue électronique de Psychologie Sociale, n°1, pp. 19-33. Disponible à l'adresse suivante : <http://rePs.psychologie-sociale.org>
- Massicotte, L. (2015). Violence of the Name: How Naming the M23 Rebel Has Perpetrated Violence in the Eastern Congo. Undergraduate Journal of Peace and Conflict Studies, [S.I.]. Available at:
[<https://ojs.grinnell.edu/index.php/pcsj/article/view/219>](https://ojs.grinnell.edu/index.php/pcsj/article/view/219).
- Matas, J. (2011) . Faire face à la discrimination ethnique : stratégies de discriminés. Migrations Société, N° 133(1), 95-110.
<https://doi.org/10.3917/migra.133.0095>.
- Matthysen, K. et Schouten, P. (2024). RD Congo : les rebelles du M23 veulent obtenir le pouvoir local, pas seulement le contrôle des mines. The Conversation. Repéré ici :
<https://theconversation.com/rd-congo-les-rebelles-du-m23-veulent-obtenir-le-pouvoir-local-pas-seulement-le-controle-des-mines-242346>
- M'Boukou, S. (2009). Mobutu, roi du Zaïre. Essai de socio-anthropologie politique à partir d'une figure dictatoriale, Le Portique [En ligne], e-Portique, mis en ligne le 06 décembre 2007, consulté le 05 juillet 2024. URL : <https://doi.org/10.4000/leportique.1379>

Mercer, J. (1995). Anarchy and identity. *International Organization*, 49(2), 229–252. <https://doi.org/10.1017/S0020818300028381>

Morin, J-F. (2011). « La culture ». Dans : *La politique étrangère. Théories, méthodes et références*. Armand Collin.

Ndaywel è Nziem, I. (1998). *Histoire Générale du Congo. De l'héritage ancien à la République démocratique du Congo*. Afrique-Éditions.

Ngonga, A. (2001) . Survivre à la guerre des autres Un défi populaire en RDC. *Politique africaine*, N° 84(4), 33-58.
<https://doi.org/10.3917/polaf.084.0033>.

Ntanyoma, R.D. (2019). Genocide Warning: The Vulnerability of Banyamulenge ‘Invaders’ (No. 649). *ISS Working Paper Series / General Series* (Vol. 649). International Institute of Social Studies of Erasmus University (ISS). Retrieved from <http://hdl.handle.net/1765/121302>

Ntanyoma, R. D., & Hintjens, H. (2022). Expressive violence and the slow genocide of the Banyamulenge of South Kivu. *Ethnicities*, 22(3), 374-403. <https://doi.org/10.1177/14687968211009895>

Onana, C. (2023). Holocauste au Congo. L’Omerta de la communauté internationale. *L’Artilleur*.

Paxton, R. et Hessler, J. (2011). *L’Europe d’Hitler : conquête, collaboration et résistance, 1939-1942*. Dans : , R. Paxton & J. Hessler (Dir), *L’Europe au XXe siècle* (pp. 373-406). Paris: Tallandier.

Pourtier, R. (2016). Chapitre 17. Les enjeux miniers de la guerre au Kivu. Dans : Béatrice Giblin éd., *Les conflits dans le monde: Approche géopolitique* (pp. 249-261). Paris: Armand Colin.
<https://doi.org/10.3917/arco.gibli.2016.01.0249>

Poutignat, P. et Streiff-Fénart, J. (2017) . L’ancrage social des différences culturelles. L’apport des théories de l’ethnicité. *Diogène*, n° 258-259-260(2), 71-83. <https://doi.org/10.3917/dio.258.0071>.

Préget, O. (2024). « Conflits armés intraétatiques et malédiction des ressources en République Démocratique du Congo : le rôle de l'intervention rwandaise. ». Mémoire de recherche. Université de Lille. Repéré ici : https://pepite-depot.univ-lille.fr/LIBRE/Mem_SPL/2024/ULIL_MSPL_2024_011.pdf

Rosoux, V. (2005). La gestion du passé au Rwanda : ambivalence et poids du silence. *Genèses*, no^(sup) 61), 28-46.
<https://doi.org/10.3917/gen.061.46>

Ruhimbika, M. (2001). Les Banyamulenge (Congo-Zaïre) entre deux guerres. L'Harmattan : Paris.

Saur, L. (2014). « Hutu » et « Tutsi » : des mots pour quoi dire ?. *Histoire, monde et cultures religieuses*, 30, 119-138.
<https://doi.org/10.3917/hmc.030.0119>

Stearns, J. (2013). Repenser la crise au Kivu : mobilisation armée et logique du gouvernement de transition. *Politique africaine*, 129, 23-48. <https://doi.org/10.3917/polaf.129.0023>

Stearns, J. (2018). L'ancrage social des rébellions congolaises: Approche historique de la mobilisation des groupes armés en République démocratique du Congo. *Afrique contemporaine*, 265, 11-37. <https://doi.org/10.3917/afco.265.0011>

Tajfel, H. et Turner, J. (1986). The social Identity Theory of Intergroup Behavior. In Worchsel, S. et Austin, W.G. (Dirs), *Psychology of Intergroup Relations*, Chicago, Nelson Hall, p. 7-24.

Tsambu, L. (2020). Champ politique et champ musical populaire: Parallèle entre deux espaces de compétition à Kinshasa. *Multitudes*, 81, 101-109. <https://doi.org/10.3917/mult.081.0101>

Verweijen J. and. Brabant J. (2017). Cows and guns. Cattle-related conflict and armed violence in Fizi and Itombwe, eastern DR Congo. *The Journal of Modern African Studies*. 2017;55(1):1-27. Doi: <https://doi.org/10.1017/S0022278X16000823>

Wendt, A. (1992). Anarchy is what States Make of it: The Social Construction of Power Politics. *International Organization*, 46(2), 391–425. <http://www.jstor.org/stable/2706858>

Wilkinson Steven I., (2000). « Froids calculs et foules déchaînées. Les émeutes intercommunautaires en Inde », *Critique internationale*, n°6, hiver 2000, p. 125-142.

Annex I: Autres documents

Amnesty International. (Le 9 octobre 2024). Pourquoi la République démocratique du Congo est-elle ravagée par les conflits ? Repéré ici : <https://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2024/10/why-is-the-democratic-republic-of-congo-wracked-by-conflict/>

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (Le 12 mars 2013). Réponse aux demandes d'information. Burundivision. Repéré à : <https://www.irb-cisr.gc.ca/fr/reseignements-pays/rdi/Pages/index.aspx?doc=454437&pls=1>

Cour Internationale de Justice. (2000). Mandat d'arrêt du 11 avril 2000 (République démocratique du Congo c. Belgique).
<https://www.icj-cij.org/fr/affaire/121>

Droit congolais. (2009). Accord de paix entre le Gouvernement et le CNDP. Disponible à :
https://www.droitcongolais.info/files/0.42.03.09_Accord-de-paix-du-23-mars-2009--GVT-CNDP-.pdf

ISS – INSTITUT D’ÉTUDES DE SÉCURITÉ. (Le 8 février 2023). Les processus de paix à l'est de la RDC ratent leur cible. Issafrica.org. Repéré à <https://issafrica.org/fr/iss-today/les-processus-de-paix-a-lest-de-la-rdc-ratent-leur-cible>

Human Rights Watch. (Le 15 mars 2024). L'Inde applique une loi discriminatoire sur la citoyenneté. Repéré à
<https://www.hrw.org/fr/news/2024/03/15/linde-applique-une-loi-discriminatoire-sur-la-citoyennete>

Human Rights Watch. (Juin 2022). La guerre dans la guerre. Violence sexuelle contre les femmes et les filles dans l'est du Congo. Hrw.org. Rapport disponible ici :
<https://www.hrw.org/legacy/french/reports/drc2002/Congo0602-fr.pdf>. Voir également le contexte historique du conflit préparé par HRW, ici : https://www.hrw.org/legacy/french/reports/drc2002/congofr0602-03.htm#P214_31276

Journal Officiel. (Le 18 février 2006). La Constitution de la République démocratique du Congo. Disponible ici : <https://www.leganet.cd/Legislation/JO/2011/JOS.05.02.2011.pdf>

Kabila, J. (Le 4 avril 2003). Annex – Accord global et inclusif (signé à Pretoria, le 17/12/2002). Présidence de la République – RDC. Repéré à <https://www.presidence.cd/uploads/files/Annexe%20Accord%20Global%20et%20Inclusif.pdf>

Macintosh, A. et Stearns, J. (Le 27 août 2024). Rwanda-RD Congo. La guerre des récits. Presse-toi à gauche. Repéré à : <https://www.pressegauche.org/Rwanda-RD-Congo-La-guerre-des-recits>

Ministère rwandais des Affaires étrangères. (Le 18 février 2024). Le Rwanda clarifie sa position en matière de sécurité. Communiqué officiel. Disponible ici : <https://www.minaffet.gov.rw/updates/news-details/le-rwanda-clarifie-sa-position-en-matiere-de-securite>

MONUC – Mission de l'ONU au Congo (21 janvier 2009). RD Congo : Opérations militaires contre les FDLR - L'ONU s'inquiète d'éventuelles conséquences humanitaires. Communiqué de presse de la MONUC relayé par reliefweb. Repéré à : <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rd-congo-op%C3%A9rations-militaires-contre-les-fdlr-lonu-sinqui%C3%A8te>

Nations-Unies (2009). RDC : L'ONU dénonce les violences commises par les FDLR. Compte rendu. Repéré à : <https://news.un.org/fr/story/2009/07/161322>.

Nations Unies. (2010). Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo. Disponible ici : https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Countries/CD/DR_C_MAPPING_REPORT_FINAL_FR.pdf

UNHCR. (Le 29 novembre 2019). RDC: Rapport d'analyse mensuelle - Région : Centre-Est (Sud-Kivu/Maniema) Octobre 2019. Reliefweb. Repéré à : <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rdc-rapport-d-analyse-mensuelle-region-centre-est-sud-kivumaniema-0>

US Department of State. (2024). Escalade des hostilités dans l'est de la république démocratique du Congo. Communiqué de presse. <https://www.state.gov/translations/french/escalade-des-hostilites-dans-lest-de-la-republique-democratique-du-congo/>

Annex II: Articles de presse

AFP. (2023). Le président de la RDC accusé d'avoir comparé son homologue rwandais à Adolf Hitler. The Times of Israel
<https://fr.timesofisrael.com/le-president-de-la-rdc-accuse-davoir-compare-son-homologue-rwandais-a-adolf-hitler/>

Africactu (Le 8 mars 2024). Agression rwandaise : les FARDC présentent 5 complices présumés de la coalition M23-RDF. Repéré à: <https://afriquactu.net/2024/03/08/agression-rwandaise-les-fardc-presentent-5-complices-presumes-de-la-coalition-m23-rdf/>

Africanews. (Le 13 août 2023). La RDC accuse le Rwanda de soutenir le M23 et suspend les vols de RwandAir. Africanews

Agence de la presse internationale catholique – APIC (Le 19 avril 2001). Un carnage fait plus de 300 morts à Butembo. Cath.ch. Repéré à : <https://www.cath.ch/newsf/congo-l-armee-poursuit-sa-lutte-contre-les-may-may/>

Anadolou. (Le 29 mai 2022). Kigali accuse Kinshasa de collaborer avec les rebelles rwandais FDLR. Repéré à :
<https://www.aa.com.tr/fr/afrique/kigali-accuse-kinshasa-de-collaborer-avec-les-rebelles-rwandais-fdlr/2599973>

Ba-Mweze. (Le 15 novembre 2024). La RDC peut-elle obtenir l'arrestation de Paul Kagame ? Deutsche Welle. Repéré à :
<https://www.dw.com/fr/la-rdc-peut-elle-obtenir-arrestation-paul-kagame/a-70883199>

Bangré, H. (Le 5 novembre 2013). RDC: victoire historique de l'armée sur le M23. Agence française de presse/La Presse. Repéré ici: <https://www.lapresse.ca/international/afrique/201311/05/01-4707244-rdc-victoire-historique-de-larmee-sur-le-m23.php>

Bitakwira, J. (Le 21 septembre 2024). L'Invité de Top 7. Radio Top Congo. Repéré à: <https://www.youtube.com/watch?v=3ybF4vEfj6g>

Courriel International (Le 6 décembre 2022). Grands Lacs. Paul Kagame réfute toute responsabilité du Rwanda dans la situation en RDC. Repéré à: <https://www.courrierinternational.com/article/grands-lacs-paul-kagame-refute-toute-responsabilite-du-rwanda-dans-la-situation-en-rdc>

Jeune Afrique. (Le 4 février 2009). Poursuite de l'opération conjointe contre les FDLR dans l'est de la RDC. APANews, Archives, Rwanda. Repéré à: <https://www.jeuneafrique.com/146715/archives-thematique/poursuite-de-l-op-ration-conjointe-contre-les-fdlr-dans-l-est-de-la-rdc/>

Kankolongo, D. (2024). Chrispin Mbindule : « Vous avez mis la vache à la place des emblèmes de la République. La vache ici symbolise le Rwanda ». Media Congo. https://www.mediacongo.net/article-actualite-138163_chrispin_mbindule_vous_avez_mis_la_vache_a_la_place_des_emblemes_de_la_republique_la_vache_ici_symbolise_le_rwanda_critiquant_la_page_de_couverture_du.html

Media Congo. (Le 9 novembre 2021). Entrée de l'UPDF en RDC: une « solution provisoire » en attendant la réorganisation de l'armée » (source gouvernementale). Mediacongo.net. Repéré à: https://www.mediacongo.net/article-actualite-96899_entree_de_l_updf_en_rdc_une_solution_provisoire_en_attendant_la_reorganisation_de_l_armee_source_gouvernementale.html

Media Congo. (Le 16 juin 2024). Crispin Mbindule : « Vous avez mis la vache à la place des emblèmes de la République. La vache ici symbolise le Rwanda », Critiquant la Page de Couverture du Programme du Gouvernement. Mediacongo.net. Repéré à : https://www.mediacongo.net/article-actualite-138163_chrispin_mbindule_vous_avez_mis_la_vache_a_la_place_des_emblemes_de_la_republique_la_vache_ici_symbolise_le_rwanda_critiquant_la_page_de_couverture_du.html

Nations Unies. (Le 21 février 2025). RDC: le Conseil de sécurité condamne l'offensive menée par le M23 avec le soutien de la Force de défense rwandaise et exige leur retrait immédiat. Couverture des réunions du Conseil de sécurité. <https://press.un.org/fr/2025/cs16004.doc.htm>

Nzaba, J. (Le 24 novembre 2024). Le Rwanda dénonce les propos incendiaires du ministre de la justice de la RDC : « Une provocation extrême ». IGIHE. Repéré à : <https://fr.igihe.com/Le-Rwanda-denonce-les-propos-incendiaires-du-ministre-de-la-justice-de-la-RDC.html>

Nsapu, D. (2023). Après les propos de Bitakwira contre les Tutsis : l'UE adresse une lettre d'indignation à la ministre de la Justice et au CSAC. Digital Congo.

<https://www.digitalcongo.net/article/64b836929a47794c72a8a0a6/>

Radio Elimu UOR. (Le 30 octobre 2022). Butembo : La société civile invite la population à maintenir les attitudes de vigilance et de résistance contre l'invasion du pays. Repéré ici :
<https://radioelimu.uor-rdc.net/butembo-la-societe-civile-invite-la-population-a-maintenir-les-attitudes-de-vigilance-et-de-resistance-contre-linvasion-du-pays/#page-content>

Radio Okapi. (Le 8 mai 2009). RDC : accords de Goma, les hommes du CNDP faits prisonniers seront libérés. Reliefweb. Repéré à : <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rdc-accords-de-goma-les-hommes-du-cndp-faits-prisonniers-seront>

The New Times. (Le 15 décembre 22). Security situation in DR Congo is not Rwanda's problem – Kagame. Available at:
<https://www.newtimes.co.rw/article/3632/news/security/security-situation-in-dr-congo-is-not-rwandas-problem--kagame>

Soudan, F. (2023). Paul Kagame : « Je n'accepte pas que le Rwanda soit le bouc émissaire des dirigeants congolais ». Jeune Afrique.
<https://www.jeuneafrique.com/1411424/politique/paul-kagame-je->

naccepte-pas-que-le-rwanda-soit-le-bouc-emissaire-des-dirigeants-congolais/